

# De l'impossible justice à l'inouï de la justice

TEXTE D'ELIAN CUVILLIER, Institut protestant de théologie, faculté de Montpellier

**Lorsque devant un tribunal « justice est rendue », selon l'expression consacrée, elle a souvent un goût d'inachevé. En témoignent les réactions après un procès : déception, colère, amertume, impression de ne pas avoir été entendu, compris, reconnu dans son statut de victime. Pourquoi ?**

Difficile à dire tant les raisons sont multiples. Mais on peut sans doute avancer l'hypothèse suivante : le tribunal rend la justice non pour satisfaire le besoin de vengeance de ceux qui ont subi un préjudice mais comme un tiers qui doit dire le droit. Un tribunal dit ce qu'il en est du droit bafoué et pointe ce qui a été transgressé, tirant les conséquences judiciaires en termes de sanction ou d'acquiescement. Mais sur le fond, le tribunal satisfait rarement l'attente de justice des victimes.

Car, pour le dire avec le philosophe Jacques Derrida, « la justice est une expérience de l'impossible ». Et c'est pourquoi, ajoute-t-il, la justice est toujours « appel de la justice ».

Le droit peut être dit ou exercé par un juste jugement, mais pas la justice : « Le droit est l'élément du calcul, et il est juste qu'il y ait du droit, mais la justice est incalculable, elle exige qu'on calcule avec de l'incalculable. » En effet, « la décision entre le juste et l'injuste n'est jamais assurée par une règle<sup>1</sup> ». C'est là un fait qui n'est pas facile à accepter.

Mais c'est une expérience que nous faisons tous peu ou prou, chacun à un niveau différent : qu'on nous rende justice reste une attente, une espérance, un désir, un appel. Cette expérience, celle d'une justice que nous espérons, que nous appelons, nous en retrouvons la trace en de multiples endroits chez le psalmiste mais aussi,

dans l'Apocalypse de Jean, avec la plainte des opprimés : « Jusqu'à quand, Maître saint et véritable, tarderas-tu à faire justice et à venger notre sang sur les habitants de la terre ? » Ap 6,10.

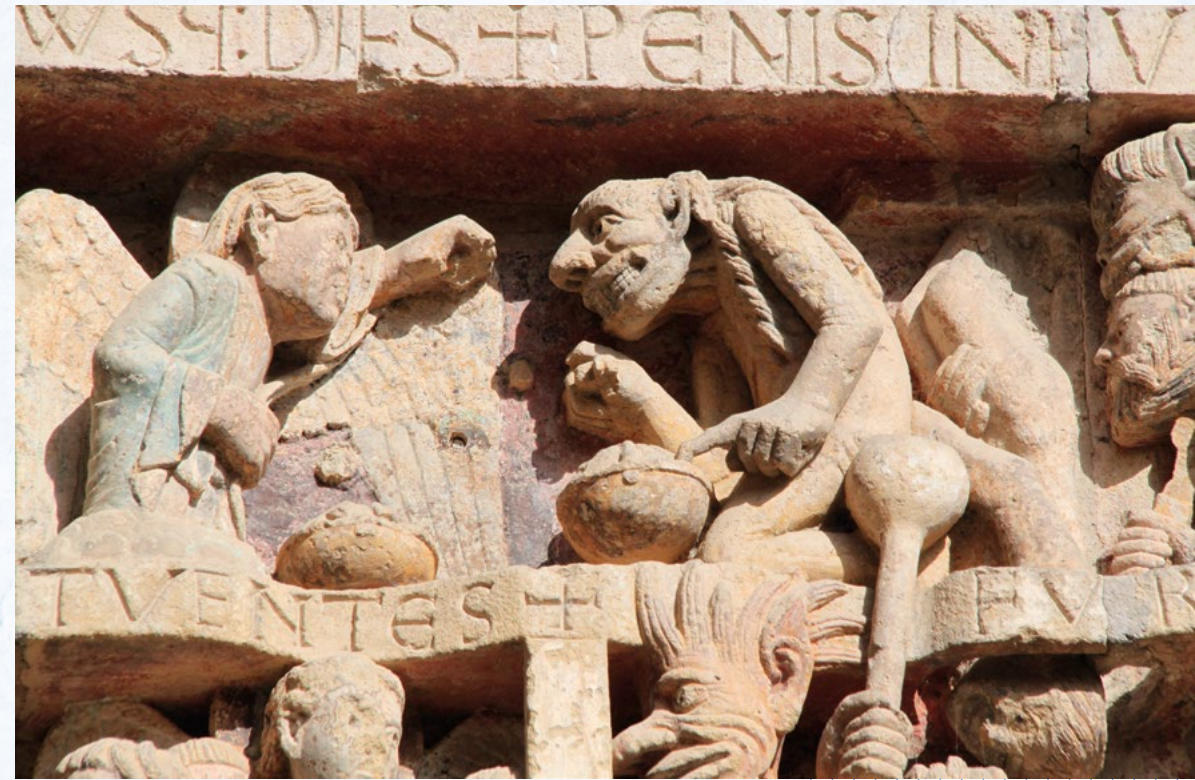
## AFFAMÉS ET ASSOIFFÉS DE JUSTICE

Pour sa part, Jésus se fait le témoin d'une justice espérée, mais aussi de cet impossible dont parle Derrida parce qu'elle est une justice se situant sur le versant de l'excès. Deux Béatitudes en témoignent de façon remarquable. En Mt 5,6 d'abord : « Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, ils seront rassasiés. » Puis au v. 10 : « Heureux ceux qui sont persécutés à cause de la justice, car le royaume des cieux est à eux. » On pourrait traduire le terme « heureux » par « vivants ». Les « vivants » désignent ceux qui sont, non pas pleins d'eux-mêmes, mais ceux qui ont laissé se creuser en eux un espace pour qu'advienne autre chose que ce qui existe déjà et qui ne les satisfait pas. « Vivant » signifie ici ouvert, au sens de disponible. Ainsi entendues, ces Béatitudes ouvrent à une autre dimension instituant une nouvelle manière d'être humain.

## LA JUSTICE N'EST PAS DANS L'ORDRE DE L'AVOIR, DE LA POSSESSION

Les vivants sont vivants d'être altérés et manquants de la justice et non certains de l'avoir. L'injustice serait en somme de prétendre avoir la justice comme on posséderait la vérité. Heureux et vivants ceux qui ne prétendent pas savoir mais qui cherchent, qui ont faim et soif de justice.

« Heureux et vivants ceux qui ne prétendent pas savoir mais qui cherchent, qui ont faim et soif de justice. »



Revoir



Tympan du Jugement dernier de l'abbaye de Conques. Ici : la pesée des âmes.

PHOTO J.M GOBERT



**Seigneur qui diriges les peuples,  
Seigneur, juge-moi sur ma justice,  
Sur ma propre innocence.  
Que cesse la méchanceté des coupables,  
Je t'en prie  
Ps. 7,9**

Une société de justice est alors une société pour qui la justice est toujours ouverte. Désirer la justice est un travail de discernement qui apaise parce que nous savons vers où chercher, quelle direction prendre : celle d'une quête à jamais inassouvie mais toujours renouvelée. La justice relève de l'inouï qui est « la condition de l'Évangile comme Évangile. Il est toujours le degré second, qu'on ne peut fixer en "ce qui est là". L'Évangile, à parler strictement, est sans dogme, sans morale, sans droit, sans liturgie. Non que ces choses-là lui soient étrangères, en tant qu'elles tiennent à la condition humaine : des certitudes, des buts, des lois, des rites. Mais l'Évangile y est toujours comme une distance intérieure, jamais épuisée : vérité de la vérité, justice au-delà de la justice, loi de toute loi, poème toujours naissant<sup>2</sup> ».

1. Jacques Derrida « Force de loi, Le Fondement mystique de l'autorité », in *Cardozo Law Review*, 11 (1989/90), p. 919-1045, p. 946.

2. Maurice Bellet, *Translation. Croyants (ou non), passons ailleurs pour tout sauver !*, Paris, Bayard, 2011, p. 83.

## Références bibliques

- Les Béatitudes : Matthieu 5.3-11
- Psaumes 7,9, 26,35,43,50... (numérotation TOB)